

# Asile : renvois forcés

## La FEPS critiquée par sa base

●●● **Anne Buloz**, Bernex  
Journaliste, « Protestinfo »

*La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) a annoncé à la mi-juin avoir accepté un mandat qui l'engage à assurer durant six mois l'observation des vols de retour forcés de requérants d'asile déboutés. Une mission délicate qu'elle a acceptée afin d'améliorer leurs conditions.*

*Nombreux sont les militants qui ne comprennent pas cette démarche, qu'ils jugent contradictoire avec son engagement en faveur de l'asile.*

Alors que le CICR a refusé le mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM), l'organisme faitier des protestants a choisi de l'accepter. Les observateurs de la FEPS surveillent le transfert du centre de détention, les préparatifs du vol et la remise aux autorités locales.<sup>1</sup> « Ils feront leur rapport à la fin de l'année. Ils diront par exemple si c'est acceptable que des personnes soient entravées au point de ne pouvoir ni bouger ni parler, si c'est la seule solution et si elle est digne d'un Etat de droit. Ils feront des recommandations pour que ce qui peut être amélioré le soit. Si cela ne fonctionne pas à la fin de l'année, alors ce sera l'échec du projet », explique Simon Weber, directeur de la communication de la FEPS.

Et de regretter l'amalgame fait par certains opposants à cette décision : « Ils confondent souvent deux choses : le renvoi et l'observation de quelque chose qui existe. Lorsque la loi a été acceptée en votation populaire, nous avons précisé vouloir nous assurer concrètement de la manière dont les choses se passent. »

### Médiation et modération

La FEPS aide ainsi à mettre en application une loi qu'elle avait pourtant combattue lors de la votation : « Personne ne s'est bousculé au portillon pour le

faire. C'est un dossier délicat, la situation de ces personnes est extrêmement difficile et pénible. Le Conseil de la FEPS a accepté le rôle de médiation et de modération au nom de l'être humain et de la défense de ses droits. L'objectif de ce projet-pilote est de mettre en place une autorité afin que les choses s'améliorent, pour que les conditions de ces gens qui sont dans une situation détestable soit au moins digne des droits de l'homme et d'un Etat de droit. »

Une explication qui ne convainc pas Nicole Andreetta, collaboratrice à l'aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA). Elle juge cette implication contraire au document *Aux côtés des réfugiés*, rédigé en 1985 par les Eglises réformée et catholique et par la communauté israélite : « Depuis, elles ont réaffirmé à trois reprises leur engagement de maintenir un espace pour le respect de la dignité humaine. Les moyens pour renvoyer les personnes venues en Suisse chercher de l'espoir sont disproportionnés et sans respect de la dignité humaine. »

1 • Le premier des quinze vols de retours forcés qui seront observés d'ici fin 2011 a déjà eu lieu.

N. Andretta pense que ce n'est pas le rôle des Eglises de veiller à ce que les retours forcés se passent bien : « Pour moi, c'est incompatible avec l'engagement de l'Eglise au côté des réfugiés et contraire à son éthique. Les Eglises doivent conserver leur liberté d'expression pour être une force d'interpellation. » Pour S. Weber, par contre, l'un n'empêche pas l'autre : « La FEPS est favorable aux gens démunis et en position de faiblesse et le fait régulièrement savoir lors des élections fédérales. Notre rôle est de veiller à la dignité des personnes renvoyées. L'expérience allemande, où l'Eglise mène des missions d'observation depuis dix ans, montre que cela a permis une plus grande transparence. »

### Quid de la consultation ?

Opposée à cet engagement sur le fond, Antoinette Steiner Delacrétaz, aumônière du Centre d'enregistrement et de procédure (CEP) de Vallorbe, en refuse également la forme. « Cela a été fait sans aucune concertation avec les acteurs de terrain. Aucun de mes collègues travaillant dans les aumôneries de l'aéroport ou des centres d'enregistrement n'a été consulté. Cela me pose problème et m'inquiète sur un fonctionnement de l'Eglise qui n'est pas démocratique. La tradition réformée prend en compte la base et permet un débat ouvert. »

Avec d'autres aumôniers, elle a écrit au chargé de migration à la FEPS afin de lui faire part de leur interrogation : « Nous souhaitons que le débat qui n'a pas eu lieu soit mené maintenant. Personnellement, je ne comprends pas du tout cette décision, qui m'a beaucoup choquée. Les Eglises s'occupent d'être humains et sont toujours du côté des

gens marginalisés. Dans ce sens, c'est donc bien qu'elles aient une opinion. Je ne pense pas qu'elles puissent être neutres, c'est pourquoi être observateur me paraît être une position extrêmement difficile. »

A. Steiner Delacrétaz pense que ce n'est pas aux Eglises d'assumer ce rôle : « J'ai face à ce choix un peu le même réflexe que face à une exécution capitale. Est-ce que l'Eglise devrait y assister pour s'assurer que l'exécution a lieu dans les meilleures conditions et que le condamné ne souffre pas trop ou devrait-elle être devant la prison pour protester ? Je ne suis pas d'accord avec de tels traitements, comme le fait d'être entièrement entravé, qui ne sont pas respectueux de l'être humain. »

Pour Simon Weber, rien d'étonnant à ce que cette décision ne fasse pas l'unanimité : « Cela paraît normal, dans un dossier aussi délicat, que tout le monde ne soit pas du même côté. Beaucoup de gens, dont des gens d'Eglise, m'ont dit qu'avoir accepté ce mandat est absolument remarquable et courageux de la part de la FEPS. » Un avis que partage Walter Schmid, membre du conseil de fondation de l'Entraide protestante suisse : « La FEPS a eu raison. Les Eglises s'engagent aux côtés des réfugiés pour qu'ils aient un traitement digne et elles doivent continuer à s'y intéresser lorsque les plus vulnérables, ceux qui n'ont plus de statut, sont expulsés. C'est cependant important, pour que cet engagement ait un sens, qu'elles puissent revendiquer leur indépendance et se montrer critiques. C'est ma seule réserve. »

**A. B.**